



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 novembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Pierre Maheux
Carole Bégin-Giroux	Gilles Marcotte
Pierre Blouin	Jean-Marie Matte
Francine Bouchard	Ralph Mercier
Richard Côté	Patrick Paquet
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller Patrick Huot
Monsieur le conseiller Guy Perrault
Monsieur le conseiller Paul Shoiry

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-1074 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 novembre 2008, tel qu'ils ont été rédigés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1075 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 novembre 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Demers,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la ville tenue le 3 novembre 2008, en remplaçant à la page 575 :

- « *Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'un communiqué...* », par les mots : « *Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'un communiqué...* »;
- les mots « *Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'un avis juridique...* », par les mots : « *Dépôt, par monsieur le président Yvon Bussièrès, d'un avis juridique...* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 4 novembre 2008

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 novembre 2008.

CV-2008-1076 Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur la situation financière de la Ville de Québec (article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*)

- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, du rapport sur la situation financière de la Ville de Québec, conformément aux dispositions de

l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Monsieur le maire fait lecture de son rapport.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte du rapport sur la situation financière de la Ville de Québec, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, lequel est joint en annexe 1.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 21 octobre 2008.
- Dépôt d'une lettre signée par monsieur le conseiller Patrick Huot, en date du 6 novembre 2008, informant les membres du conseil qu'en raison de sa participation à titre de candidat du Parti Libéral à la campagne électorale du 8 décembre 2008, il renonce à sa rémunération à titre de conseiller municipal du district de Duberger, pour la période du 6 novembre au 8 décembre 2008 inclusivement.
- Dépôt d'une pétition de l'Association des commerçants de l'axe Montcalm (ACAM) contre l'abolition des stationnements des deux (2) côtés de rue sur le boulevard René-Lévesque et l'augmentation des heures des voies réservées pour les autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC).
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de septembre 2008;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008.
(Référence : AP2008-582)
- Dépôt, par monsieur le conseiller Ralph Mercier, d'un document intitulé : « *Notes d'allocution pour le maire Jean Perrault, président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Remise de la bourse d'études commémorative mairesse Andrée Boucher* », en date du 17 novembre 2008. Lors de cette allocution, madame Aurore Mavounia, étudiante à la maîtrise de l'Université de Sherbrooke, a reçu la première bourse d'études commémorative mairesse Andrée Boucher, décernée par la Fédération canadienne des municipalités.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'un document intitulé : « *Liste des priorités du district Lac-Saint-Charles* ».

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de question, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 04 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 19 h 10.

- Dépôt, par madame Hélène Mercier, d'un document intitulé : « *Coopérative de la Baie de Beauport* » en date du 17 novembre 2008, relatif à la gestion de la Baie de Beauport par une coopérative.

Prolongation de la période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Verret, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 41.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Steeve Verret dépose un avis de proposition relatif au « Programme - Vacances-été ».
- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif au projet de lien cyclable entre la Cité universitaire et le Vieux-Québec.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 55 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément à l'article 25 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2.

- Monsieur le président Yvon Bussièrès dépose un avis de proposition relatif à une demande en vue d'autoriser le conseil d'arrondissement La Cité à déneiger les deux (2) trottoirs de l'avenue Eymard et de la rue de Callières du quartier Saint-Sacrement.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 19 h 58.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-1077 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008 - Demande, au Réseau de transport de la Capitale, de démarrer un projet pilote qui utiliserait de petits autobus sur le parcours 81 - AT2008-286 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008, relativement à la réalisation d'un projet pilote qui reposerait sur l'utilisation de petits autobus sur le parcours 81 du Réseau de transport de la Capitale, car cet organisme prévoit compléter une étude pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'utiliser des minibus pour desservir certains secteurs d'ici la fin du mois de juin 2009.

Cette étude devrait, entre autres, examiner les projets similaires réalisés en Amérique du Nord et en Europe, les véhicules disponibles, les conditions d'implantation, les impacts sur l'organisation du transport en commun aux périodes de pointe et hors pointe, les coûts d'acquisition et d'exploitation des minibus, les modalités de financement ainsi que le remisage et l'entretien des véhicules. L'étude devrait également proposer un secteur où un projet pilote pourrait être réalisé, dans l'éventualité où les conclusions de l'étude sont positives.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : Messieurs les conseillers Pierre Blouin, Patrick Paquet, François Picard et Gérald Poirier.

En faveur : 28

Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le président Yvon Bussières quitte temporairement son siège à 20 h 25 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace à la présidence, conformément aux dispositions de l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

CV-2008-1078 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 novembre 2008, concernant le changement de la limite sud-ouest de l'arrondissement La Cité - DG2008-141 (Ra-1431)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 novembre 2008, concernant le changement de la limite sud-ouest de l'arrondissement La Cité à la Haute-Ville de Québec.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, François Picard, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Jérôme Vaillancourt.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Guérette, Louise Lapointe, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Ginette Picard-Lavoie, Jacques Teasdale et Steeve Verret.

En faveur : 22

Contre : 8

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2008-1079 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 3 novembre 2008, concernant le changement de la limite sud-ouest de l'arrondissement La Cité à la Haute-Ville de Québec - DG2008-141 (Ra-1431)

Attendu qu'en juin dernier, le projet de loi 93 apportant une modification à la *Charte de la Ville de Québec* était adopté par l'assemblée nationale;

Attendu que ce projet de loi prévoit le redécoupage de certains arrondissements qui a pour effet de modifier, à la Haute-Ville de Québec, la limite sud-ouest actuelle de l'arrondissement La Cité ou celle de l'ancienne Ville de Québec;

Attendu que le conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-

Sacrement a demandé à la Ville de Québec, par la résolution unanime, que la nouvelle limite sud-ouest de la Haute-Ville de Québec, prévue par le projet de loi 93, ne soit pas mise en vigueur, à l'exception de la limite sud-ouest du Collège François-Xavier-Garneau;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est proposé :

- 1° que la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec que la disposition législative prévoyant la modification de la *Charte de la Ville de Québec* concernant le changement de la limite sud-ouest de l'arrondissement La Cité, à la Haute-Ville de Québec, ne soit pas mise en vigueur, et ce, à l'exception du lot 1 737 785 du cadastre du Québec situé dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et délimité par le côté sud-est de la rue Richer, le côté nord-est de l'avenue Émile-Côté, le côté nord-ouest du boulevard de l'Entente et le côté nord-est dudit lot, propriété du Collège François-Xavier-Garneau;
- 2° que cette disposition soit abrogée à l'occasion du prochain projet de loi omnibus touchant la législation municipale, et ce, avant la prochaine élection municipale prévue le 1^{er} novembre 2009.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Pierre Blouin, Yvon Bussièrès, Anne Guérette, Louise Lapointe, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Ginette Picard-Lavoie, Jacques Teasdale, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, François Picard, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Jérôme Vaillancourt.

En faveur : 10

Contre : 22

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 21 heures.

CV-2008-1080 Félicitations à madame Nathalie Filion, primée « meilleure fromagère marchande 2008 » lors de la deuxième édition du concours « National Caseus Award », qui a eu lieu le 20 octobre 2008 à Montréal

Attendu que madame Nathalie Filion, fromagère marchande propriétaire de la « Boutique Caseus & Cie », établie à Québec dans l'arrondissement Limoilou, a été primée « meilleure fromagère marchande 2008 » lors de la deuxième édition du concours « National Caseus Award », qui a eu lieu le 20 octobre dernier, à Montréal;

Attendu que madame Filion, en remportant cette distinction, a du même coup

été sélectionnée pour représenter le Canada lors du prochain « International Caseus Award », qui se tiendra le 24 janvier prochain à Lyon, en France, dans le cadre du « Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation »;

Attendu que madame Filion contribue, par l'excellence de son travail, à faire connaître et découvrir les talents et les produits de nos fromagers québécois;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à madame Nathalie Filion pour l'obtention de ce prix qui vient reconnaître plusieurs années de travail acharné et passionné et de lui souhaiter la meilleure des chances pour sa participation au prochain « International Caseus Award ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1081 Félicitations à madame Claire Simard, directrice générale du Musée de la civilisation, à monsieur Roland Arpin ainsi qu'à toute l'équipe pour l'excellence du travail qui les a conduit au succès

Attendu que le Musée de la civilisation a ouvert ses portes le 19 octobre 1988;

Attendu qu'au cours de ces vingt (20) années d'existence, le Musée a accueilli 13 millions de visiteurs;

Attendu que la diversité des activités offertes par le Musée de la civilisation, depuis sa création, a su rejoindre différents publics de notre communauté;

Attendu que le Musée de la civilisation a su se faire remarquer par le milieu des musées pour son originalité, et ce, tant à l'échelle nationale qu'internationale;

Attendu que le Musée a non seulement conquis la population, mais qu'il a su rejoindre des groupes communautaires, des commerçants, le monde de la culture ainsi que les organisations éducatives;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° de souligner le succès obtenu par le Musée de la civilisation au cours des vingt (20) dernières années et son apport au développement culturel de notre ville;
- 2° de féliciter madame Claire Simard, directrice générale du Musée de la civilisation et monsieur Roland Arpin, pour leur extraordinaire contribution au fil des ans, ainsi que toute l'équipe pour l'excellence du travail qui a conduit à ce succès.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1082 **Demande de délai additionnel jusqu'au 19 janvier 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008 - Demande de faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'obliger les véhicules lourds, qui ne peuvent plus emprunter le boulevard Champlain, à utiliser l'autoroute Félix-Leclerc, vers l'est, jusqu'à l'autoroute Dufferin-Montmorency pour se rendre aux installations portuaires et à la papetière White Birch - DG2008-142 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 19 janvier 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 septembre 2008, concernant l'évaluation des impacts sur l'interdiction, aux véhicules lourds, de circuler sur le boulevard Champlain.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1083 **Attribution d'un odonyme - « Rue Claire-Bourget » - District électoral de la Pointe-Sainte-Foy - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - CU2008-102 (Ra-1430)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « rue Claire-Bourget ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1084 **Convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission de la capitale nationale du Québec » relativement à l'établissement des obligations respectives des parties, dans le cadre de la réalisation du projet d'enfouissement des réseaux câblés situés aux abords du boulevard Champlain, entre le Quai Irving (Quai des Cajoux) et la côte Gignac, constituant une portion de la Promenade Samuel-de-Champlain - Demande d'aide financière à Hydro-Québec, dans le cadre du « Programme Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité (ERDÉ) » - IN2008-097 (Ra-1430)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Commission de la capitale nationale du Québec » relativement à l'établissement des obligations respectives des parties, dans le cadre de la réalisation du projet d'enfouissement des réseaux câblés situés aux abords du boulevard Champlain, entre le Quai Irving (Quai des Cajoux) et la côte Gignac, constituant une portion de la Promenade Samuel-de-Champlain, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° la demande d'aide financière, auprès d'Hydro-Québec, pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux câblés aux abords du boulevard Champlain, entre le Quai Irving (Quai des Cajoux) et la côte Gignac, constituant une portion de la Promenade Samuel-de-Champlain.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1085 **Prise d'acte des « Orientations stratégiques du Plan directeur du réseau cyclable » et du « Plan d'action du Plan directeur du réseau cyclable » - AT2008-283 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte :

- des Orientations stratégiques du Plan directeur du réseau cyclable;
- du Plan d'action du Plan directeur du réseau cyclable;

dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1086 **Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif au contrat pour la location de quatre (4) chargeuses sur pneus, neuves, d'une capacité de deux mètres cubes et soixante-huit centièmes (2,68 m³), sans opérateur, à des fins de déneigement - Saisons hivernales 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-40839) - AP2008-488 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Équipement Sigma inc. », du contrat de location de quatre (4) chargeuses sur pneus, neuves, d'une capacité de deux mètres cubes et soixante-huit centièmes (2,68 m³), sans opérateur, pour les saisons hivernales 2008–2009, 2009–2010 et 2010–2011, avec une base de

cinq-cents (500) heures d'utilisation par équipement pour cinq (5) mois d'opération par saison, excluant la première période de location qui correspond à quatre (4) mois de location, pour un montant de 455 930,57 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40839 et à sa soumission en date du 30 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1087 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à la cession du contrat pour effectuer la vidange de puisards - Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - AP2008-545 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, suite à la cession du contrat pour la vidange de puisards de rues (VQ-38326), de « Veolia ES Services d'assainissement inc. » à « Veolia ES Canada Services industriels inc. », au cours de la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 novembre 2009, conformément aux conditions stipulées au devis et aux prix de la soumission du cédant en date du 20 avril 2007.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1088 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certains stationnements, postes de pompage et autres surfaces de l'arrondissement Laurentien et le déneigement de stationnements et accès aux bâtiments dans le secteur Val-Bélair - Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40787) - AP2008-554 (CT-2174337, CT-2174338) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Déneigement Ouellet », d'un contrat en vue d'effectuer le déneigement des stationnements et des postes de pompage et autres surfaces de l'arrondissement Laurentien, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant de 154 616,69 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40787 et à sa soumission en date du 20 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1089 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit - Répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues - Saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40764) - AP2008-561 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour effectuer les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1090 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit - Répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues - Saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40764) - AP2008-565 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour effectuer les services de remorquage durant les opérations de déneigement de nuit et d'entretien hivernal des rues au cours des saisons 2008–2009 et 2009 et 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009–2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1091 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif au contrat pour le déneigement de la ruelle Maguire et autres surfaces (lot 1), des stationnements (lot 2) et des abribus (lot 3) dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery – Période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40799) - AP2008-569 (CT-2174399, CT-2174412, CT-2174429) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Entreprises MRA Paysagistes inc. », d'un contrat en vue d'effectuer le déneigement de la ruelle Maguire et autres surfaces (lot 1), des stationnements (lot 2) et des abribus (lot 3) dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, au cours de la période du 1^{er} novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant de 339 292,57 \$ incluant les taxes, soit :

- pour le lot 1 : 118 112,70 \$;
- pour le lot 2 : 62 643,09 \$;
- pour le lot 3 : 158 536,78 \$;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40799 et à sa soumission en date du 22 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1092 Vente, à « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. », des lots 4 065 613, 4 065 615, 4 065 618 et 4 065 620 du cadastre du Québec, propriété foncière située au nord du boulevard La Morille, à l'est du boulevard Robert-Bourassa et au sud de l'avenue Chauveau - Arrondissement Les Rivières - DE2008-135 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de vendre, à « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. », pour un montant de 6 836 729,11 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme étant les lots 4 065 613, 4 065 615, 4 065 618 et 4 065 620 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de trois-cent-cinquante-deux-mille-sept-cent-soixante-douze mètres carrés et quatre dixièmes (352 772,4 m²), tel que montré au plan-cadastre préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 2007, sous le numéro 1233 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 6 153 056,20 \$, compte tenu d'un acompte de 683 672,91 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. », qui implique le prolongement des rues des Samares et de la Pinède, sur une longueur approximative de quatre-cents mètres linéaires (400 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet à être réalisé par « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. », qui implique le prolongement de la rue des Samares, sur une longueur approximative de cent-cinquante mètres (150 m), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 26 480 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1094 **Modification du Règlement sur des travaux de construction d'infrastructure de rue dans certaines zones industrielles ainsi que sur la taxe spéciale de secteur et sur l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1306 - DE2008-140 (Ra-1431)**

Considérant que le conseil de la ville a adopté, le 17 septembre 2007, le *Règlement sur les travaux de construction d'infrastructure de rue dans certaines zones industrielles ainsi que sur la taxe spéciale de secteur et sur l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1306;

Considérant que le Règlement R.V.Q. 1306 ordonne notamment le prolongement de la rue Étienne-Dubreuil situé dans la zone industrielle Cardinal, sur une distance approximative de cinq-cent-soixante (560) mètres et impose une taxe spéciale de secteur sur deux (2) immeubles, suivant la longueur en mètres de front de ceux-ci;

Considérant que les travaux de prolongement de rue visés par le Règlement R.V.Q. 1306 sont maintenant réalisés et qu'il a été plutôt donné la désignation de rue Fortin à la partie de rue en résultant;

Considérant qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution, si l'objet de celui-ci n'est pas changé et que la charge des contribuables n'est pas augmentée;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de modifier le *Règlement sur des travaux de construction d'infrastructure de rue dans certaines zones industrielles ainsi que sur la taxe spéciale de secteur et sur l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1306, par l'insertion, après l'article 5, du suivant :

« 5.1. Aux fins de l'application de la taxe spéciale de secteur imposée à l'article 5, il est précisé que le prolongement de la rue Étienne-Dubreuil sur une distance approximative de 560 mètres ordonnés à l'article 1 est maintenant connu et désigné comme une partie de la rue Fortin située à l'extrémité est de la rue Étienne-Dubreuil actuelle.

Le plan du secteur assujéti à la taxe de secteur constituant l'annexe I du présent règlement s'applique en conséquence au prolongement de la rue Fortin à partir de l'extrémité est de la rue Étienne-Dubreuil ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1095 **Virement de fonds du poste contingent de proximité vers la Division culture, loisirs et vie communautaire, de certains arrondissements, dans le cadre de l'harmonisation du « Programme vacances-été » - DG2008-140 (CT-DG2008-140) — (Ra-1431)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser un virement de fonds d'un montant de 114 732 \$, du poste contingent de proximité vers la Division culture, loisirs et vie

communautaire, de chacun des arrondissements mentionnés ci-après :

- arrondissement La Cité : 18 691 \$;
- arrondissement Les Rivières : 37 720 \$;
- arrondissement Charlesbourg : 38 666 \$;
- arrondissement Beauport : 5 355 \$;
- arrondissement La Haute-Saint-Charles : 7 100 \$;
- arrondissement Laurentien : 7 200 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1096 **Prise d'acte du dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2007 de la Ville de Québec - FN2008-078 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du rapport des indicateurs de gestion 2007 de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1097 **Adoption du calendrier 2009 des séances du conseil de la ville - GA2008-013 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le calendrier 2009 des séances du conseil de la ville, tel que joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1098 **Nomination au poste de directeur de l'arrondissement Beauport - RH2008-1019 (CT-RH2008-1019) — (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de nommer monsieur Claude Lirette (ID. 003642), employé

permanent, au poste de directeur de l'arrondissement Beauport.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1099 Nomination au poste de directeur de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et au poste de directeur intérimaire de l'arrondissement Laurentien - RH2008-1020 (CT-RH2008-1020) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de nommer monsieur Richard Sévigny (ID. 014938), employé permanent, au poste de directeur de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et, jusqu'au 31 octobre 2009, au poste de directeur intérimaire de l'arrondissement Laurentien.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1100 Nomination à titre d'assistant-greffier substitut - RH2008-1024 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer Me Marcel Laroche (ID. 012102), conseiller au greffe à la Division soutien aux conseils et au comité exécutif, à titre d'assistant-greffier en cas d'incapacité d'agir, d'absence, d'empêchement ou en cas de vacance au poste de greffier ou au poste de l'assistante-greffière.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1101 Paiement d'honoraires supplémentaires, à « Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. », pour la poursuite d'un contrat de services professionnels - RH2008-718 (CT-RH2008-718) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser :

- pour l'année 2008, la dépense d'un montant de 195 000 \$ incluant les taxes, en provenance de l'activité 1610300 - Relations de travail du Service des ressources humaines;
- pour l'année 2009, la somme d'environ 200 000 \$ incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1102 Mandat pour le support technique et l'entretien du logiciel de répartition assistée par ordinateur (RAO), pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2013 - TI2008-026 (CT-2172547) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de confier, à « Northrop Grumman Corporation (NGC) », le mandat pour le support technique et l'entretien du logiciel de répartition assistée par ordinateur (RAO), au cours de la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2013, pour un montant total de 170 461,59 \$ en dollars US et incluant les taxes, échelonné sur cinq (5) ans, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1103 Adoption du budget de fonctionnement, pour l'année 2009, de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - SD2008-002 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'approuver le budget de fonctionnement 2009 de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC), dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1104 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de service en vue de la réinspection du rôle d'évaluation pour les immeubles résidentiels, au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 (VQ-40627) - AP2008-536 (CT-2174039) — (Ra-1430)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « L'immobilière société d'évaluation conseil inc. », du contrat en vue de la réinspection du rôle d'évaluation pour les immeubles résidentiels des villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40627 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 14 octobre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1105 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la récupération et la vente de résidus métalliques provenant de six (6) écocentres, au cours de la période du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009 (VQ-40748) - AP2008-549 (Ra-1430)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Fer et métaux américains S.E.C. », du contrat en vue de la vente de résidus métalliques provenant de six (6) écocentres, au cours de la période du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40748 et à sa soumission en date du 21 octobre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1106 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat d'un progiciel intégré de gestion des processus ITIL (VQ-40258) - AP2008-576 (CT-2173785) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « 6362222 Canada inc. (Le Groupe Createch) », du contrat en vue de l'achat d'un progiciel intégré de gestion des processus ITIL, pour un montant de 643 208,98 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions

publiques VQ-40258 et à sa soumission en date du 9 juin 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes, pour les frais annuels de soutien technique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1107 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le premier ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au rôle et aux responsabilités de la Ville de Québec en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice - DE2008-132 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le premier ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au rôle et aux responsabilités de la Ville de Québec en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1108 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec » relativement au rôle, aux mandats et aux responsabilités que la Ville de Québec confie au « Centre local de développement de Québec » en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice - DE2008-144 (CT-DE2008-144) — (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° confirmer le « Centre local de développement de Québec » comme étant

l'organisme désigné par la Ville de Québec pour exécuter les mandats décrits à l'article 90 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., c. M-30.01);

- 2° résilier l'entente intervenue le 2 mars 2005 entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec » en matière de développement local, à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle entente en matière de développement local à intervenir entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec »;
- 3° autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le « Centre local de développement de Québec » relative au rôle, aux mandats et aux responsabilités que la Ville de Québec confie au « Centre local de développement de Québec » en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1109 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le premier ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au versement, à la Ville de Québec, d'une subvention de 2,8 M \$ qui devra être affectée au développement de son rôle de capitale du Québec - DE2008-146 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le premier ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au versement, à la Ville de Québec, d'une subvention au montant de 2,8 M \$ qui devra être affectée au développement du rôle de capitale nationale, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1110 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de

la tarification pour les garanties « assurance-vie, salaire longue durée et accident-maladie » offertes par « Desjardins Sécurité Financière » - RH2008-977 (CT-RH2008-977) — (Ra-1431)

Monsieur le conseiller Michel Fecteau déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la nouvelle tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les garanties « assurance-vie, salaire longue durée et accident-maladie » offertes par « Desjardins Sécurité Financière ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1111 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la majoration des coûts à l'avenant n° 6 du contrat intervenu entre la Ville de Québec, « Tiru (Canada) inc. » et « Tiru S.A. », relativement à l'exploitation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues pour l'assistance de l'exploitant, dans le cadre de la modernisation des ouvrages - TP2008-061 (CT-2174115) — (Ra-1431)

Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la majoration des coûts afin de donner suite à l'avenant n° 6 au contrat intervenu entre la Ville de Québec, « Tiru Canada inc. » et « Tiru S.A. », relativement à l'exploitation de l'incinérateur et de la station de traitement des boues, adjugé à « Tiru Canada inc. », en vertu de la résolution numéro E-93-651 de la Communauté urbaine de Québec, en date du 5 octobre 1993.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1112 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation

d'une coordonnatrice et d'une responsable des employés désignés, relativement à l'entente administrative intervenue entre la Ville de Québec et la « Société de l'assurance automobile du Québec », concernant la communication de renseignements - CM2008-001 (Ra-1431)

Considérant qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Québec, il est nécessaire que la « Société de l'assurance automobile du Québec », ci-après appelée la « Société », communique certains renseignements à la Ville de Québec;

Considérant qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Québec communique certains renseignements à la « Société »;

Considérant qu'à cet effet, la Ville de Québec a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la « Société », le 21 septembre 2005;

Considérant que par sa résolution numéro CV-2005-0943, la Ville de Québec a désigné Me Jean-Marie Fissette à titre de coordonnateur de l'entente et responsable des employés désignés;

Considérant qu'à la suite du départ de Me Jean-Marie Fissette, il y a lieu de désigner Me Annie Gaudreault à titre de coordonnatrice de l'entente et responsable des employés désignés pour l'application de ladite entente;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- 2° que la Ville de Québec désigne, pour l'application de ladite entente :
 - Me Annie Gaudreault, coordonnatrice de l'entente;
 - Me Annie Gaudreault, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la « Société ». Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'elle est chargée d'identifier;
- 3° que Me Annie Gaudreault, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la « Société », soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1113 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la période de fonctionnement des feux clignotants précédant le début d'une opération d'entretien de la voie publique, R.A.V.Q. 401 - TP2008-059 (Ra-1430)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les opérations de déneigement relativement à la période de fonctionnement des feux clignotants précédant le début d'une opération d'entretien de la voie publique*, R.A.V.Q. 401.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1114 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés, R.A.V.Q. 402 - FN2008-076 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés*, R.A.V.Q. 402.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1115 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 405 - Renonciation au droit d'opposition - EM2008-007 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et*

d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 405.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 405.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1116 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un avenant à l'entente intervenue le 15 septembre 2008 entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec sur les modalités de versement, par la Ville, à la Commission de la capitale nationale du Québec des coûts des travaux municipaux effectués par la commission, l'abrogation de la résolution numéro CA-2008-0435 et l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la Commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 412 - Renonciation au droit d'opposition - IN2008-099 (Ra-1431)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un avenant à l'entente intervenue le 15 septembre 2008 entre la Ville de Québec et la commission de la capitale nationale du Québec sur les modalités de versement, par la Ville, à la Commission de la capitale nationale du Québec, des coûts des travaux municipaux effectués par la commission, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant;
- 3° l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution numéro CA-2008-0435, adoptée par le conseil d'agglomération de la ville de Québec lors de la séance tenue le 3 septembre 2008, relative à l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 109;*
- 4° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 412.* L'entrée en vigueur du *Règlement R.A.V.Q. 412* est conditionnelle à l'abrogation de la résolution numéro

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 412.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1117 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 413 et l'appropriation d'un montant de 2 800 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2008-103 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 413;
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 800 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit un montant inférieur à dix pour cent (10 %) de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 413. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 413.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-1118 **Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention à**

L'Université Laval pour le projet de construction du Super PEPS et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1446 - LS2008-049 (Ra-1432)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 1 000 000 \$ pour le versement par la ville d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, à l'Université Laval aux fins de la réalisation d'un concept et des études préparatoires dans le cadre de la construction de l'agrandissement du pavillon de l'éducation physique et des sports, projet connu et désigné sous l'appellation de Super PEPS.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-1119 Ratification de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval relativement au versement d'une subvention de 1 M \$ pour la confection du concept du Super PEPS - LS2008-049 (Ra-1432)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la ratification de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval relativement au versement d'une subvention de 1 M \$ pour la confection du concept du Super PEPS, selon la définition du décret gouvernemental applicable aux services professionnels d'architecture et d'ingénierie et des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout, sous réserve de l'acceptation de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval par le conseil d'administration de cette dernière, avant le 30 novembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller André Demers, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2008-1120 **Suppression de l'odonyme « rue des Graphites » et changement de dénomination d'une partie de la « rue de la Galène », de la « rue Anne-Pivain » et de la « rue Jacques-Duhault » - District électoral des Sentiers - Arrondissement Charlesbourg - A4GT2008-065 (Ra-1431)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° de supprimer l'odonyme « rue des Graphites »;
- 2° de changer la dénomination d'une partie de la « rue de la Galène », de la « rue Anne-Pivain » et de la « rue Jacques-Duhault », au sud de la rue des Émeraudes, pour la « rue des Turquoises », l'« avenue des Diamants » et la « rue du Granite ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1121 **Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire de La Capitale et la Ville de Québec pour répondre aux besoins de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles quant aux modalités d'utilisation du gymnase de l'école de l'Accueil, située au 1587, rue Guillaume-Bresse - A7LS2008-022 (CT-A7LS2008-022) — (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Commission scolaire de La Capitale » concernant la détermination du cadre d'utilisation, par la Ville, du gymnase de l'école de l'Accueil afin de répondre aux besoins de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles en matière de programmation intérieure de sport, loisir et vie communautaire et le paiement des frais excédentaires excluant les taxes provinciale et fédérale, stipulés au protocole d'entente, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets concernés par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-1122 Avis de motion relatif au Règlement sur la prévention des incendies, R.V.Q. 1207 - PI2008-005 (Ra-1431)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la prévention des incendies. Ce règlement harmonise les normes relatives à la prévention des incendies applicables sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec. Il abroge les règlements relatifs à la prévention des incendies des municipalités mentionnées à l'article 5 de la Charte de la Ville de Québec, à l'exclusion de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Ce règlement intègre et rend applicable sur tout le territoire de la Ville de Québec le Code national de prévention des incendies du Canada 1995 publié par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherches Canada incluant ses modifications de juin 1999 et celles de juin 2002.

Ce règlement prévoit de plus des normes particulières concernant l'identification et l'affichage dans les bâtiments, les moyens d'évacuation, les systèmes de protection contre l'incendie, les avertisseurs de fumée et les appareils de chauffage.

Il prévoit également des règles concernant les feux extérieurs et les pièces pyrotechniques.

Finalement, il prévoit des normes particulières concernant les salons ou les expositions et d'autres normes applicables aux maisons de chambre et de pension.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-1123 Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire de la Capitale pour l'agrandissement du gymnase de l'école de l'Accueil située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1262 - A7LS2008-019 (Ra-1431)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 347 000 \$ pour le versement par la ville d'une aide financière du même montant, taxes incluses, à la Commission scolaire de la Capitale pour l'agrandissement du gymnase de l'école de l'Accueil située dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-1124 Virement de fonds relatif au projet « Versement d'une aide financière à la Commission scolaire de la Capitale » - Paiement d'une contribution financière à la « Commission scolaire de la Capitale » - A7LS2008-019 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser un virement de fonds de 44 000 \$ de la fiche 722001-V (PTI loisirs et culture - opérations - projets payés comptant) du programme triennal d'immobilisations 2007-2009 pour l'affecter au projet à être créé « Versement d'une aide financière à la Commission scolaire de la Capitale »;
- 2° d'autoriser le paiement d'une contribution de 391 000 \$ à la « Commission scolaire de la Capitale », sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1262 et suite à l'autorisation du virement d'un montant de 44 000 \$ demandé au paragraphe 1.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1125 Adoption du projet de Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400 - AT2008-307 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, lequel comprend deux (2) annexes apportant diverses modifications au règlement cadre, dont celles relatives à l'affichage, jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-1126 Avis de motion relatif au Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400 - AT2008-307 (Ra-1431)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement qui, dans le but d'harmoniser entre eux les règlements adoptés par les conseils d'arrondissement en vertu de l'article 115 de la Charte de la Ville de Québec, prescrit des normes en matière d'urbanisme et modifie ces règlements d'arrondissements.

Plus précisément, ce règlement édicte des normes harmonisées relativement notamment aux objets suivants :

- 1° la classification des usages et les normes d'exercice de ces usages;

- 2° les usages ou constructions temporaires ou saisonniers;
- 3° les usages accessoires ou associés;
- 4° les usages conditionnels ou contingentés;
- 5° la gestion des odeurs d'origine agricole et l'implantation d'un élevage porcin;
- 6° le lotissement;
- 7° les dimensions, l'implantation ou la densité applicables, selon le cas, à un bâtiment principal ou à une construction ou un aménagement accessoire;
- 8° le stationnement hors rue, le chargement ou le déchargement des véhicules;
- 9° l'architecture des bâtiments;
- 10° la protection des arbres ou leur abattage;
- 11° les zones de contraintes;
- 12° l'affichage;
- 13° les usages, constructions ou lots dérogatoires;
- 14° le champ d'application, la procédure et les documents requis relativement aux plans de construction;
- 15° les autorisations personnelles et les utilisations temporaires;
- 16° les infractions et peines;
- 17° les plans d'aménagement d'ensemble;
- 18° les normes de construction;
- 19° les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

CV-2008-1127 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux affectations du sol et aux densités d'occupation du sol dans certaines aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble, R.A.V.Q. 403 - AT2008-292 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la C.U.Q. relativement aux affectations du sol et aux densités d'occupation du sol dans certaines aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble*, R.A.V.Q. 403;

2° la réduction, à vingt (20) jours, du délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monsieur le conseiller André Demers demande le vote.

Ont voté en faveur: Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Conrad Verret et Steeve Verret.

A voté contre: Monsieur le conseiller André Demers.

En faveur : 31

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2008-1128 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble, R.V.Q. 1422 - AT2008-287 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble*, R.V.Q. 1422.

Monsieur le conseiller André Demers demande le vote.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les

conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Conrad Verret et Steeve Verret.

A voté contre : Monsieur le conseiller André Demers.

En faveur : 31

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2008-1129 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires de plan d'aménagement d'ensemble, R.V.Q. 1422 - AT2008-287 (Ra-1431)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement à certaines aires pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble.

La carte relative au plan des grandes affectations du sol et les cartes relatives aux densités d'habitation, aux densités de commerce de vente au détail et aux densités d'administration et de services sont modifiées à l'égard de certaines parties de territoire touchant des aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble.

Dans deux parties de territoire, la grande affectation du sol prescrite est modifiée et les densités d'occupation du sol sont ajustées en conséquence. Dans les autres parties de territoire touchées, ce sont les densités d'occupation du sol qui sont modifiées. Dans la plupart des cas, une densité d'un nombre minimum de logements à l'hectare est établie en remplacement d'une densité de quatre logements maximum à l'hectare et des densités de commerce de vente au détail et d'administration et de service sont établies.

Les parties de territoire touchées par ces modifications sont les suivantes :

- 1° une partie de territoire située au sud-ouest de l'intersection du boulevard Lebourgneuf et de l'autoroute Robert-Bourassa, dans l'arrondissement Les Rivières;
- 2° une partie de territoire située à l'est de l'intersection de l'avenue Chauveau et du boulevard Robert-Bourassa et à l'ouest de la rivière du Berger dans l'arrondissement Les Rivières;
- 3° une partie de territoire située à l'est de la rivière du Berger, au sud-est de l'avenue Chauveau, au nord-est du boulevard Robert-Bourassa et au sud-ouest du boulevard Bastien, dans l'arrondissement Les Rivières;
- 4° une partie de territoire située au nord du boulevard Neilson, à l'est de la rue Valentin, au sud-est du chemin des Quatre-Bourgeois et au sud-ouest du boulevard Pie-XII, dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery;
- 5° une partie de territoire située à l'est de l'autoroute Laurentienne, à l'ouest

du boulevard Henri-Bourassa et au nord de la rue George-Muir, dans l'arrondissement Charlesbourg;

6° une partie de territoire située à l'est du boulevard Henri-Bourassa, au sud de la rue Dublin, à l'ouest de la rue Aqueduc et au nord de la rue des Tournesols, dans l'arrondissement Charlesbourg;

7° une partie de territoire située au nord-ouest de l'avenue Chauveau, au nord-est de l'autoroute Henri-IV, au sud-est de la route Sainte-Geneviève, au sud du boulevard Saint-Claude et au sud-ouest du boulevard de l'Ormière, dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles;

8° une partie de territoire située au sud-est de l'autoroute Félix-Leclerc, au sud-ouest de l'autoroute Duplessis, à l'ouest du boulevard du Versant-Nord et au nord-est de la rue François-Le Mire, dans l'arrondissement Laurentien;

le tout tel qu'illustré aux annexes I à IV de ce règlement.

Une modification est également apportée afin de permettre que la réglementation d'urbanisme puisse prévoir une affectation du sol différente ou une densité occupation du sol inférieure à ce qui est prévu au Plan d'aménagement et de développement, dans une aire pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble selon ce plan, afin de restreindre le développement dans cette aire jusqu'à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble et son intégration à la réglementation d'urbanisme.

Ces modifications permettront d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble, après son approbation selon les règles habituelles, à la réglementation d'urbanisme sans nécessité de modifier le Plan directeur d'aménagement et de développement à chaque fois, tout en ne compromettant pas la planification de ces parties de territoire.

Ce règlement abroge le *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation*, R.V.Q. 1147.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-1130 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la fourniture des services d'employés manuels, R.V.Q. 1428 - FN2008-075 (Ra-1431)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, afin d'imposer une nouvelle tarification, à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement, pour la fourniture des services des employés manuels.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-1131 **Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition d'un camion léger servant à la cueillette des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1430 - EM2008-008 (Ra-1431)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition d'un camion léger, d'une caisse fourgon et des équipements accessoires requis pour son utilisation aux fins de la cueillette des matières résiduelles.

Ce règlement prévoit une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-1132 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1434 - IN2008-099 (Ra-1431)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 468 500 \$ le montant de la dépense autorisée ainsi que celui de l'emprunt décrété et d'établir ceux-ci à la somme de 998 500 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-1133 **Avenant à l'entente intervenue le 15 septembre 2008 entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec sur les modalités de versement, par la Ville, à la Commission de la capitale nationale du Québec des coûts des travaux municipaux effectués par la commission - IN2008-099 (Ra-1431)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente intervenue le 15 septembre 2008 sur les modalités de versement, par la Ville, à la Commission de la capitale nationale du Québec, des coûts des travaux

municipaux effectués par la commission, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-1134 *Avis de motion relatif au Règlement sur la phase II de l'acquisition de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les aires publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1435 - TP2008-057 (Ra-1431)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition et l'installation de la deuxième phase de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les rues, parcs et bâtiments municipaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-1135 *Appropriation d'un montant de 20 000 \$ au fonds général de la Ville - TP2008-057 (Ra-1431)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 20 000 \$ au fonds général de la ville, soit un montant équivalent à dix pour cent (10 %) de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1435. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-1136 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations de proximité du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1437 - IN2008-102 (Ra-1431)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation de la première partie des projets d'immobilisations de proximité

du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 25 742 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-1137 Appropriation d'un montant de 2 500 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2008-102 (Ra-1431)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 2 500 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1437. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-1138 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à certaines règles de calcul des subventions*, R.V.Q. 1112 - DE2008-113 (Ra-1428)

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à certaines règles de calcul des subventions*, R.V.Q. 1112.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-1139 *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation de divers projets en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1431 - EN2008-050 (Ra-1427)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation de divers projets en matière d'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1431.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Troisième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 23 heures.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller André Letendre, d'un document intitulé : « Respect de la structure organisationnelle ».

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 23 h 18, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/lh